

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 29 (1944)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.— ; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction :

Tél. 2.73.81

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Impression :

Tél. 2.83.90

A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne

Le développement des Caisses Raiffeisen suisses en 1943 exposé par la statistique

(Suite et fin.)

COMPTES DE PROFITS ET PERTES POUR 1943

A. Produit des intérêts :

Recettes d'intérêts		Fr. 19.302.223,54 = 3,21 %
Dépenses d'intérêts :		
aux parts sociales	Fr. 263.261,29	
aux déposants	» 13.855.64,05	
impôts à la source portés en compte	» 1.196.291,77	» 15.315.117,11 = 2,55 %
Excédent des intérêts		Fr. 1.987.106,43 = 0,66 %

B. Administration :

Indemnités aux caissiers	Fr. 1.015.597,55	
Autres frais généraux	» 768.603,70	
	Fr. 1.784.201,25	
Moins recettes diverses	» 99.348,37	
Charge nette		Fr. 1.684.852,88 = 0,28 %

C. Impôts et amortissements :

Impôts	Fr. 493.234,52	
Amortissements	» 111.335,52	» 604.570,04 = 0,10 %

D. Bénéfice net :

Total comme ci-dessus		Fr. 1.398.710,63 = 0,66 %
-----------------------	--	---------------------------

La physionomie générale du compte de profits et pertes ne s'est guère modifiée depuis l'année précédente. Si les chiffres ont augmenté parallèlement à l'extension des affaires, les Caisses continuent à travailler avec la même marge modeste d'intérêt de 0,66 % du bilan. Le produit des intérêts a augmenté de 522.000 francs par rapport à 1942. Un intérêt moyen de 4,70 % a été bonifié aux parts d'affaires des membres. Les impôts à la source retenus et livrés à la Confédération par les Caisses représentent une somme de Fr. 1.196.000, soit Fr. 121.000 de plus que l'année précédente.

Conformément au principe fondamen-

tal du système Raiffeisen réclamant l'administration à titre honorifique, les membres des comités de direction et conseils de surveillance ne touchent ni salaire, ni jeton de présence. Ce principe a l'avantage de ne placer à la tête des Caisses que de véritables coopérateurs, dévoués à la chose publique qui considèrent qu'il n'y a pas de plus belle récompense que celle que procure la satisfaction intime de collaborer au bien commun, au progrès du village. Le caissier est le seul fonctionnaire rétribué de l'institution ; les salaires payés par l'ensemble des Caisses ont été de Fr. 1,015 million ce qui représente en moyenne 96 ct. par écriture au journal de caisse.

Les frais généraux ont absorbé Fr. 1,6 million, soit Fr. 150.000 de plus qu'en 1942. Les impôts à la charge des Caisses ont passé de Fr. 432.000 en 1942 à Fr. 493.000 et représentent le 29 % du bénéfice.

Les amortissements de Fr. 111.335,52 au total se répartissent comme suit : Fr. 40.213,55, immeubles ; Fr. 57.287,87, mobilier (coffres forts) ; Fr. 13.834,10, comptes débiteurs et titres, auprès de 12 Caisses.

Les bénéfices nets de l'ensemble des Caisses, de Fr. 1,6 million (1,3 million en 1942) ont été intégralement versés aux réserves. Les Caisses Raiffeisen ne poursuivent pas un but lucratif, ce que documente caractéristiquement la modicité des bénéfices. Mais certaines réserves n'en sont pas moins indispensables comme garantie pour les membres indéfiniment responsables et comme élément de base d'une action vraiment féconde.

Considérations finales.

Le gigantesque effort accompli par l'agriculture suisse dans le cadre de la grande œuvre de résistance nationale qu'est l'action d'extension des cultures a non seulement augmenté les ressources et l'envergure des opérations financières de la population rurale mais avivé également tout naturellement le sens de l'action concertée et de l'esprit de pleine coopération rurale. C'est là que réside en première ligne le secret des brillants résultats enregistrés l'an dernier par les Caisses Raiffeisen et, d'une manière générale, du dynamisme dont fait preuve le mouvement coopératif d'épargne et de crédit de notre pays à l'aube de sa cinquième décennie d'existence.

La coopération, dans tout ce qu'elle comporte de valeur économique, sociale et éthique s'affirme ainsi non seulement

comme un élément important de progrès et de succès de la communauté rurale mais encore, sur un plan supérieur, comme un facteur important de prospérité générale.

Mettre toujours mieux en valeur les énergies latentes de la population et du sol national par un système de crédit adéquat restera un des principaux postulats d'après guerre. L'économie de demain sera certainement dirigée, organisée. Mais elle doit rester fondée sur l'économie privée tout d'abord, sur l'économie coopérative ensuite, avec au dessus l'Etat coordonnant les efforts individuels et collectifs pour le bien commun. Les principes raiffeisenistes de l'effort personnel, de l'initiative, de la responsabilité individuelle resteront en tout cas à la base de l'économie privée de toute population rurale saine et forte. Et sur ces principes raiffeisenistes individuels se greffe tout naturellement l'association coopérative raiffeiseniste, fruit de l'esprit d'entraide et de la solidarité chrétienne qui bétonnent la véritable communauté rurale dans la confiance et la concorde. C'est ainsi que le raiffeisenisme apportera toujours davantage à nos organes économiques et sociaux ruraux comme à l'Etat démocratique et fédéraliste sans lequel la Confédération suisse ne se conçoit pas, la force et les moyens qui leur permettront de franchir les obstacles et d'entreprendre dans les meilleures conditions les tâches qui les attendent dans l'avenir.

Epargnons

Sujet bien vieux auquel pourtant il faut sans cesse revenir, bien que le sentiment de prévoyance soit au fond du cœur de tout homme raisonnable. C'est la prévoyance qui pousse à l'épargne, prévoyance de lendemains moins favorables, crainte de chômage, danger de maladie et surtout souci d'assurer à sa famille présente ou future une vie normale. Le sentiment de la famille à établir, à soutenir et à instruire est peut-être chez un peuple le meilleur stimulant de l'épargne. Or, en certains pays jeunes on constate qu'en dépit des forts salaires, l'épargne individuelle se développe plus lentement que dans les vieux pays : Au lieu d'établir son genre de vie d'après ses ressources, on essaye de hausser son revenu au niveau de ses dépenses. On trouve de plus en plus des gens qui se donnent comme méthode de vie de dépenser avant même d'avoir gagné le salaire. L'achat à crédit et à ter-

me, loin de faciliter l'épargne la rend pratiquement impossible. Ils s'excusent de cette facilité au gaspillage, en disant qu'il ne vaut plus la peine d'épargner : « l'intérêt presque dérisoire, » servi aux déposants subit encore une diminution par trop décourageante de la part des impôts cantonaux et fédéraux. Un ouvrier retraité me déclarait récemment que s'il pouvait recommencer sa vie il ferait comme le grand nombre : « dépenser au fur et à mesure, s'accorder tous les plaisirs et compter sur l'assistance à la fin de ses jours ». Le but de l'existence d'un trop grand nombre de nos concitoyens est uniquement la satisfaction des sens, le confort moderne, le bien-vivre. Et cependant, ils ne se déclarent jamais contents. N'ayant pas le bonheur auquel ils ont légitimement droit, ils imaginent aussitôt des projets mirifiques en s'adressant à la commune et à l'Etat. Au lieu de faire eux-mêmes l'effort nécessaire, ils se déchargent sur autrui. Au lieu d'exécuter, ils trouvent plus commode d'exiger !

On discute souvent, parfois avec violence, la rémunération du travail. Elle est à la base de presque toutes les réclamations. On s'accorde à reconnaître qu'elle doit assurer la subsistance d'un ouvrier *sobre et honnête*, vivant dans les conditions normales de vie dans une famille. On cherche et on croit trouver la solution du problème au moyen des coefficients du prix de la vie que nos journaux indiquent chaque mois. Ces calculs et la comparaison des résultats sont dignes d'attention, mais ne suffisent pas. Il y a un autre facteur qui entre en jeu et qu'on néglige trop souvent pour établir la proportion entre la part de l'indispensable et du superflu.

L'indispensable, c'est avant tout la nourriture, le vêtement et le logement. Ces trois éléments absorbent une grande part des ressources des travailleurs. Au-delà, il y a les éléments plus ou moins inutiles ou futiles : le cinéma, la radio, le tourisme, le sport, le tabac, le café, etc., etc. Comment se présente cette part des dépenses qui est entrée dans l'usage et que nous voyons grandir démesurément ? Loin de nous la prétention d'en désirer ni la réduction, ni la suppression. Il n'est pas moins permis d'en tenir compte.

Avant la guerre, on usait peu du cinéma ; ce n'était qu'une rare récréation. Quel changement depuis ! les cinémas se sont multipliés et la foule s'y presse chaque jour. Quelle influence a-t-il sur elle ? L'aide-t-il à la vertu ? ou, au contraire, contribue-t-il à leur rendre plus difficile le devoir ?

La question n'est pas oiseuse, vu la puissance du cinéma pour façonner ou déformer les âmes de demain. — Les détracteurs sont nombreux et fort souvent de grande autorité : ils prétendent que les méfaits l'emportent sur les services ; certains vont même jusqu'à accuser le cinéma d'être un des plus redoutables fléaux de notre époque. Sans nous occuper de savoir si le cinéma contribue à matérialiser notre génération, nous devons constater que le cinéma est grand videur de bourses et que par conséquent c'est un ennemi de l'épargne.

Quant à la radio, on ne la connaissait presque pas et voici que, à ce jour, des centaines de mille appareils sont installés partout, jusque dans nos villages les plus reculés, jusque dans nos chalets de la montagne. « On va jusqu'à dire que les vaches gruyériennes goûtent fort la musique et que leur production laitière s'améliore » ! Quoiqu'il en soit, ces appareils représentent un énorme capital ; ils exigent un abonnement au courant, une contribution fédérale et des réparations assez fréquentes et toujours dispendieuses.

Les faits nous obligent donc à le reconnaître loyalement, les sommes consacrées aux divertissements s'enflent de plus en plus et forment une masse inquiétante du superflu. Si nous voulons traverser victorieusement les temps difficiles au-devant desquels nous allons, il faut que l'esprit de sacrifice se substitue à l'esprit de jouissance, autrement dit que nous nous mettions résolument au travail, dans l'ordre et dans la discipline. Ne jetons pas le manche après la cognée, et ne désespérons point de la perfectibilité de la race humaine. Est-ce que l'épargne est impossible ? Non, certes, témoin ce domestique qui remit à son curé, peu avant sa mort, un reçu-pissé de banque en disant : « Ce sont 20.000 francs avec les intérêts des intérêts. C'est le fruit de mes économies : » je veux que cette somme soit employée » à l'acquisition d'un orgue pour notre » église ». Avec du savoir faire et un peu de bonne volonté et une vie rangée, le plus modeste ouvrier peut pratiquer l'épargne. Au témoignage de M. Dehau, savant sociologue, au Val-des-Bois (France), l'épargne était inexistante en 1861. Elle a suivi les progressions morales et religieuses de la population. Une enquête faite permet d'assurer que l'ensemble des 50 ouvriers de la Compagnie des Vétérans de l'usine ne possédait pas moins avant la dévaluation de 250.000 francs. L'épargne est donc fort possible. Veut-on bien le croire ? On peut

même *s'enrichir en dormant*. Un bon religieux capucin si populaire en Suisse, rencontrait un jour un jeune homme cousin de l'Enfant prodigue ! Il l'aborde avec l'amabilité coutumière et lui dit sans détour : « Si vous le vouliez bien, mon ami, vous seriez bientôt riche. — Comment cela, répliqua le jeune homme étonné ? — « En *dormant* vous vous enrichirez rapidement et sûrement, si au lieu de sortir le soir, de courir la nuit dans les cafés et les cinémas, vous restiez à la maison, si vous *alliez dormir*, prendre un légitime repos, refaire vos forces, vous épargneriez une somme d'argent bien rondelette que vous jetez en folles dépenses dans la coupe de l'ivresse ; le fruit de votre travail épargné, vous seriez bientôt capitaliste. »

Combien de jeunes gens devraient suivre le conseil de ce brave religieux et se créeraient un avenir tout auréolé d'aisance ? Qui n'a entendu ce conseil du bon sens : « la jeunesse doit être la Caisse d'épargne de la vieillesse. »

En 1883 déjà, M. Hitze, député au Reichstag allemand, écrivait : « L'épargne est le fondement du bien-être temporel, elle donne à la famille une plus forte consistance. L'épargne est une vertu ; elle est une victoire remportée sur la légèreté et la passion. » Dieu, il est vrai, nous met en garde contre les abus de la richesse, mais, d'autre part, il la promet quand même à l'homme sage, travailleur et craignant Dieu. « Le sage a la santé dans sa main droite et la richesse dans sa main gauche ».

Victor Raemy, curé.

La coopération à l'Université de Genève

La Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève vient de décider, avec l'approbation du Conseil d'Etat, d'enrichir encore son programme en instituant un « Certificat d'étude coopérative ».

Le certificat d'étude coopérative pourra être délivré après deux semestres supplémentaires aux licenciés et docteurs de la faculté. Ils devront avoir pris une part active aux conférences et travaux sur la coopération, avoir présenté deux mémoires sur ces sujets au cours de l'année, accompli un stage de deux mois dans une institution coopérative et subi divers examens écrits et oraux.

Les cours et conférences conduisant à l'obtention de ce certificat seront don-

nés, d'une part dans le cadre de l'enseignement régulier de la faculté, d'autre part confiés à des spécialistes des différentes formes de l'économie coopérative.

Dans le cadre de l'enseignement spécial que nous avons mentionné des conférences seront données par des spécialistes des questions agricoles et coopératives et par des représentants qualifiés des diverses organisations coopératives du pays ; l'Union suisse des paysans, L'USEGO, l'Union centrale des producteurs de lait, la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse orientale, l'Union suisse des coopératives de consommation, l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, etc., ont en particulier assuré leur collaboration.

Les raiffeisenistes se réjouiront du contact qui s'établira ainsi entre notre Union, considérée comme incarnant le mouvement coopératif suisse de crédit rural et une université romande. Ils seront heureux de constater que pour la première fois, en Suisse du moins, la coopération va faire l'objet d'une manière d'enseignement spécial et même obligatoire pour des étudiants auxquels l'occasion est ainsi offerte de se familiariser avec ses principes, et même avec sa pratique, puisqu'un stage dans les institutions coopératives est obligatoire également pour le certificat.

Vu l'importance que prend la coopération rurale de crédit et la place qu'elle occupera certainement dans la structure économique et sociale d'après guerre le problème de la création au sein de notre mouvement d'une institution appropriée, d'un « Séminaire raiffeiseniste » dont la mission serait de servir de centre d'étude et de guide spirituel au mouvement tout entier se pose avec toujours plus d'acuité et mériterait de retenir l'attention des dirigeants de l'Union pour être réalisée lorsque les circonstances s'y prêteront.

Le mouvement raiffeiseniste en Finlande

La Finlande comptait avant la guerre 3,6 millions d'habitants, dont le 70 % vivait de l'agriculture, de l'économie forestière et de la pêche. Le mouvement coopératif y est très développé. Les coopératives de crédit (Caisses Raiffeisen) y furent introduites, tout comme en Suisse, au tournant du siècle dernier. Aujourd'hui, plus de 1200 Caisses contribuent à l'amélioration des conditions matérielles et morales de la population rurale du pays.

L'activité déployée en dépit de la guerre tant par les Caisses locales que par leur Centrale est relevée dans les rapports annuels qui continuent à nous parvenir toujours régulièrement.

Le rapport de 1943, que nous venons de recevoir, souligne que si l'activité guerrière sur le front fut quasi-insignifiante, les divers travaux pour la défense du pays n'en ont pas moins absorbé la majeure partie de la main d'œuvre masculine qui — par contre coup — a fait défaut pour assurer la marche normale de la vie économique. L'agriculture a ainsi souffert tout particulièrement du manque de bras et les récoltes satisfaisantes dans leur ensemble ne purent être rentrées qu'au prix d'efforts inouïs des forces restées libres. Les dépôts d'argent auprès des établissements financiers ont augmenté de façon extraordinaire et les impôts furent élevés à l'extrême limite supportable.

Les dépôts confiés aux Caisses Raiffeisen ont augmenté de plus de 1 million de marks (il s'agit ici de marks finlandais valant env. 10 centimes suisses) et ont passé ainsi à 3435 millions de marks. La progression la plus forte a été enregistrée dans les territoires reconquis (Carélie). Le besoin de crédit fut insignifiant. L'Etat a accordé des prêts pour la reconstruction des territoires ravagés par la guerre ; plus de 300 millions de marks ont été ainsi octroyés par l'entremise des Caisses Raiffeisen.

Les avoirs et les emprunts des Caisses à la Centrale s'équilibrent à peu près : ils sont de 1,12, respectivement 1,14 milliard de marks finlandais. 1059 Caisses sont débitrices de la Caisse centrale. Cette dernière, avec un capital-actions de 90 millions (augmenté de 30 millions durant l'exercice) a réalisé en 1943 un bénéfice de 5,1 millions de marks. Après bonification d'un dividende de 4 ½ %, 2,5 millions de marks ont été attribués aux réserves qui passent ainsi à 55 millions de marks.

En améliorant les conditions de vie des classes laborieuses, les coopératives de crédit finlandaises contribuent à résoudre les difficultés découlant de l'état de guerre et renforcent efficacement la force de résistance du pays.

Il ne faut pas que le sentiment de nos faiblesses nous fasse perdre celui de nos forces.

Vauvenargue.

C'est la fidélité au présent qui prépare notre fidélité pour l'avenir.

Frank Duperrut.

L'Union suisse au service des Caisses affiliées *

Un président de Caisse visite la Centrale

Outre l'Office de revision proprement dit sur lequel j'ai mis particulièrement l'accent dans mes derniers articles parce que c'est lui qui est le plus directement en contact personnel avec les Caisses, le Département fiduciaire et de revision comporte encore divers services auxiliaires non moins utiles et qui déploient également une large activité au bénéfice des Caisses affiliées. Ce sont : le Service des encaissements et du contentieux, le Service des fournitures, la Caisse de compensation pour perte de salaire, etc.

Tous ces services sont dirigés par M. I. Egger, sous-directeur, qui veut bien me faire faire le tour de son « domaine » particulier, tout en me documentant avec complaisance.

Nous visitons tout d'abord le

Service des encaissements et du contentieux.

— De tout temps, m'expose mon aimable cicérone, l'Union a dû assumer la représentation des intérêts des Caisses affiliées dans certains cas litigieux et dans des actions particulières contre leurs débiteurs ou coobligés récalcitrants. Jusqu'en 1930 ce travail n'était pas très considérable. Il était alors assumé bénévolement par le Bureau de l'Union en marge du travail courant. Dès 1930 la situation économique créa des besoins nouveaux. La crise agricole et le chômage diminuèrent sensiblement la capacité de paiement de nombreux débiteurs. D'autre part les mesures légales pour la protection de certaines catégories de débiteurs (par ex. les mesures juridiques pour la protection des paysans obérés) atténuèrent jusque dans nos campagnes le sens de la responsabilité personnelle et l'honneur de faire face coûte que coûte aux engagements contractés. De ce fait les positions des débiteurs en carence dont l'Union était appelée à s'occuper se firent plus nombreuses. L'Union ressentit alors la nécessité de créer un service spécialisé à même d'assurer avec un maximum de soin et de succès la représentation des intérêts des Caisses dans ce domaine particulier. Ainsi naquit le Service du contentieux tel qu'il existe aujourd'hui.

— Ce service est donc spécifiquement juridique ?

— Non, pas absolument. Nous nous occupons, pour le compte des Caisses, non pas seulement de l'exécution des poursuites et des actions juridiques, mais nous intervenons aussi amiablement pour obtenir simplement la mise au point de certaines positions irrégulières de débiteurs vis-à-vis desquels les comités se considèrent comme mal placés, du fait de liens de parenté ou de voisinage, pour agir eux-mêmes directement. Les membres des comités locaux ont ainsi en nous un office indépendant sur lequel ils peuvent se décharger de démarches compliquées et désagréables vis-à-vis de certains débiteurs en souffrance. Il est évident qu'il est parfois difficile aux organes des Caisses d'agir eux-mêmes avec le succès voulu contre les coobligés qui se retranchent par exemple dans le maquis des arrêtés et ordonnances d'exception qui sont nées de la guerre. La protection légale des débiteurs est tellement étendue aujourd'hui qu'il faut des connaissances spéciales et beaucoup d'adresse souvent pour faire valoir ses droits légitimes et aboutir à des résultats concrets. C'est pourquoi l'Union ne se concevrait plus aujourd'hui sans ce Service spécialisé qui procure de signalés avantages directs aux Caisses tout en permettant également de faire une quantité d'observations et d'expériences pratiques qui peuvent être mises en valeur lors des revisions et qui profitent ainsi indirectement à l'ensemble du mouvement...

Tout en échangeant ces considérations générales, nous pénétrons dans le bureau affecté au « Contentieux ». J'ai le plaisir d'y faire la connaissance de l'employé qui s'occupe spécialement de ce service, M. Klaus, que l'on me présente comme le... bourreau de l'Union ! Tant par sa mine débonnaire, — que souligne un léger accent marseillais que lui ont imprimé plusieurs années passées sur les rives de la Méditerranée —, que par la conception élevée qu'il se fait de la tâche délicate qui lui incombe, M. Klaus n'a pourtant rien de l'exécuteur suprême... Aimablement, il m'explique le fonctionnement de ce rouage spécial que constitue son service dans l'admirable machine qu'est dans son ensemble la Centrale Raiffeisen suisse.

— Ces grandes armoires métalliques, m'explique M. Klaus, contiennent, soigneusement répertoriés, tous les dossiers des débiteurs des Caisses dont nous nous occupons. Il y en a actuellement plus de 220. Chacun de ces dossiers a déjà subi tout un procès de croissance. Les cas que nous trai-

tons proviennent généralement d'insuffisances constatées lors des revisions. Ensuite de l'insuccès de leurs interventions personnelles et d'entente avec le reviseur les Caisses nous confient la gérance momentanée de comptes en carence. Nous avons besoin pour agir des actes d'engagement, d'un relevé du compte respectif et d'une procuration par laquelle la Caisse nous autorise à la représenter.

— Ainsi en possession de l'affaire comment agissez-vous ?

— Nous procédons tout d'abord à une étude approfondie du cas et à une enquête sur la situation financière et les conditions d'existence des coobligés dont nous sommes appelés à nous occuper. Chaque cas est naturellement traité individuellement. Ainsi bien documentés, nous prenons contact avec les coobligés en leur demandant de nous faire des propositions que nous examinons avec bienveillance si elles sont quelque peu acceptables. Car, en toute circonstance, nous ne voulons pas la mort du pêcheur mais sa conversion...

— Tout cela est fort louable. Mais comme vous n'avez sans doute affaire qu'à des débiteurs réticents, j'ai lieu de croire que vous n'arrivez pas toujours à les amener amiablement à composition ?

— Evidemment, les coobligés ne réagissent pas toujours à une « simple invitation cordiale à régulariser leur situation ». Il faut parfois exercer préalablement une certaine pression sur eux par la dénonciation du compte, éventuellement par un début de poursuites. Mais on arrive ordinairement ainsi assez facilement à briser les premières manifestations de mauvaise volonté. Mis au pied du mur les coobligés se rallient finalement à une solution favorable, car, encore une fois, notre ambition est de redresser autant que possible les situations compromises sans recourir aux grands moyens. Mais il va sans dire que lorsque les réactions des coobligés et les circonstances les justifient les grands moyens sont alors impitoyablement appliqués.

— Comment les débiteurs en carence réagissent-ils en général à vos interventions ?

— Ces réactions sont naturellement fort différentes selon la situation et surtout selon le caractère du fautif. Il y a là de la matière à de fort intéressantes études psychologiques... La première réaction est ordinairement une manifestation de mauvaise humeur qui nous vaut des épîtres aux notes variées et souvent fort colorées... On se laisse aller à de virulents reproches ; on s'indigne qu'une Caisse Raiffeisen puisse ainsi réclamer de ses clients l'accomplissement de leurs obligations « tout comme une banque » ; on considère que ce n'est plus là l'esprit raiffeiseniste... ; enfin il y a la missive de ce bonhomme qui nous menace de se plaindre au curé Traber et à Raiffeisen si on ne le laisse pas tranquille... !

— Je connais ces réactions spontanées, irréflechies... nous les rencontrons aussi dans nos Caisses lors de nos rappels ordinaires à certains débiteurs. A ces occasions on nous menace alors souvent d'écrire à St-Gall... ce que nous manquons pas de les engager à faire si le cœur leur en dit.

— Comme vous le dites fort justement il ne s'agit là ordinairement que d'une réaction irréflechie. Un simple échange de cor-

*) Voir Nos 9, 11 de 1943 et 2, 9 de 1944.)

respondance permet déjà une discussion plus objective et des propositions raisonnables. Certains débiteurs s'engagent alors immédiatement à répondre à l'avenir ponctuellement à leurs engagements, ce que nous surveillons naturellement attentivement. D'autres cas sont plus compliqués et exigent davantage de travail ; ce n'est qu'après de nombreuses recharges qu'on amène les coobligés à composition. Enfin il y a les débiteurs « coriaces » qui exigent un traitement spécial, les cas que nous devons garder en « clinique » souvent pendant de longues années.

— Vos interventions et actions juridiques sont-elles toujours couronnées de succès ?

— Lorsque les actes sont bien en ordre et les dossiers régulièrement constitués nous obtenons finalement toujours gain de cause. Il y a des débiteurs qui, par principe, font opposition aux commandements de payer. Il faut alors faire lever cette opposition. Pour cela il est indispensable que les actes d'engagement soient absolument en ordre et toutes les formalités accessoires dûment remplies. Le moindre vice de forme peut compromettre le succès. C'est à ces occasions qu'on se rend compte de la nécessité de remplir toutes les formalités et ce n'est pas sans de bonnes raisons que nos réviseurs insistent particulièrement là-dessus lors des revisions.

— L'amélioration actuelle de la situation économique contribue-t-elle à vous faciliter la tâche et les positions en carence n'ont-elles pas subi un recul ces dernières années ?

— Il est évident que le service de l'intérêt et de l'amortissement se fait aujourd'hui mieux qu'autrefois. Mais il ne faut pas oublier que la plupart des débiteurs auxquels nous avons affaire constituent une catégorie spéciale de clients négligents qui ne paient que lorsqu'ils y sont forcés, cela quelle que soit la situation économique.

— Je me rends compte que votre tâche est fort absorbante et qu'elle réclame beaucoup d'attention, de patience et de persévérance.

— Permettez-moi de citer certains chiffres qui vous donneront une idée du travail qui nous est confié. Prenons comme base l'année 1943. Au 1er janvier nous avions 214 objets en suspens reportés de l'exercice précédent, concernant 114 Caisses. Nous sommes parvenus à liquider 61 situations en cours d'année cependant que 52 affaires nouvelles étaient admises en traitement. Les objets liquidés portent sur une somme globale de Fr. 291.706. A relever que près de la moitié de ce montant a pu être récupéré sans qu'il ait été nécessaire de recourir aux mesures juridiques.

Outre cela notre service s'occupe d'obtenir le *remboursement*, conformément à la loi, de l'*impôt de la défense nationale* (auquel viendra s'ajouter l'an prochain l'impôt anticipé) perçu à la source des communes et autres corporations. En 1943 nous avons examiné et transmis à l'Administration fédérale 937 demandes de remboursement, portant sur un montant de Fr. 38.042.—, pour le compte de 251 Caisses.

— Je suppose que ce travail est fort intéressant et qu'il donne à l'employé qui s'en occupe d'immenses possibilités de faire valoir ses aptitudes et ses connaissances juridiques et psychologiques ?

— C'est en effet le cas, confesse M. Klaus; ce travail spécial procure de grandes satisfactions, car nous prenons notre tâche à cœur. Ces centaines de dossiers que vous voyez là exposent à leur façon les préoccupations et les soucis de la vie quotidienne, les faiblesses humaines, les coups du sort et les revers de l'existence. Nous vivons constamment avec nos clients. Combien de situations compromises et paraissant sans issues ont pu être redressées grâce à la volonté d'effort personnel et d'amendement des intéressés. Nous sommes persuadés que maints débiteurs enclins à la négligence et au relâchement qui ont vu tout d'abord avec quelque amertume l'Union s'occuper d'eux s'en sont félicités plus tard et doivent à nos interventions et à nos conseils une amélioration de leur situation et une diminution de leurs dettes.

En lisant les quelques vingt lignes que consacre chaque année le rapport annuel de l'Union à l'activité du Service des encaissements et du contentieux je ne me représentais pas jusqu'ici l'importance et l'envergure de sa tâche. Ma visite m'a permis de me rendre compte que ce Département auxiliaire, géré dans le véritable esprit raiffeiseniste, procure non seulement de grandes facilités et de signalés services aux Caisses locales mais remplit également une véritable mission éducatrice au sein du mouvement.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

La question monétaire préoccupe de plus en plus les spécialistes chargés d'organiser l'économie mondiale d'après guerre. Au début de juillet les délégués de 44 nations alliées ou associées ont conféré à Bretton Woods, aux Etats-Unis, sur l'avenir monétaire du monde et élaboré un projet pour la renaissance du commerce international. Ce plan prévoit d'une part la constitution d'un fonds de stabilisation des changes pour empêcher les trop grandes variations des changes entre les pays et supprimer les maux économiques de la dévaluation monétaire et, d'autre part, la création d'une « Banque des Nations Unies » au capital de pas moins de 8,8 milliards de dollars (40 milliards de fr. suisses). Le but de cette gigantesque banque sera de favoriser l'investissement de capitaux dans les pays ne disposant pas des ressources monétaires suffisantes, de financer la reprise des échanges extérieurs, de renforcer la structure des Etats et d'amorcer la redistribution des réserves d'or. On voit de suite l'importance d'une institution de ce genre dans un monde que la guerre aura dépouillé de tous ses moyens.

Il sied de relever que le projet consacre le retour à l'étalon-or comme base du système monétaire. Les moyens dont disposera le nouvel institut financier mondial seront constitués par les Nations Unies selon une quote-part déterminée. Les Etats-Unis, l'Empire Britannique et la Russie verseront à eux-seuls le 64 % des fonds et auront ainsi la prépondérance dans la direction du fonds de stabilisation des changes. Tous les pays seront appelés à collaborer et à sacrifier aussi sur l'autel de la reconstruction mondiale. En Suisse les sphères dirigeantes de l'économie et de la finance suivent attentivement l'évolution internationale afin d'être toujours prêts à défendre les intérêts de notre économie nationale.

Un privilège considérable pour notre pays est de posséder une monnaie saine couverte à raison de 150 % par des réserves d'or. Aussi tout doit-il être mis en œuvre à l'heure présente pour maintenir le bon crédit du franc suisse. Dans ce but nos autorités prévoyantes ont établi un vaste plan de travaux destiné à procurer du travail coûte que coûte durant la période de guerre et d'après-guerre et prévu un amortissement rationnel de la dette de mobilisation qui atteint déjà près de 7 milliards de francs. A ce propos on envisage actuellement une augmentation de taux de l'impôt anticipé, en connexion avec une unification des différents impôts à la source et une simplification des méthodes de perception, mesures qui seront les bienvenues non seulement pour les créanciers mais encore pour les établissements de crédit qui fonctionnent comme percepteurs bénévoles du fisc fédéral.

Les événements qui se précipitent à nos frontières n'influencent que dans une faible mesure le *marché suisse de l'argent et des capitaux* qui reste toujours excessivement liquide. Les besoins saisonniers d'automne ont provoqué un léger fléchissement des avoirs à vue à la banque nationale qui ont rétrogradé à 1325 millions de francs à la fin du troisième trimestre, pour remonter toutefois ensuite à 1387 millions de francs. Les billets de banque en circulation, en nouvelle augmentation, ont atteint le chiffre-record de Fr. 3193 millions. Les disponibilités du marché suffisant largement à satisfaire les besoins courants de crédit les taux restent bas et stables. Signalons également que la Confédération émettra du 25 octobre au 6 novembre un emprunt de Fr. 500 millions à des taux variant entre 2 ½ et 3 ½ % se-

lon le terme. Cet emprunt connaîtra sans doute le succès. Le taux moyen des obligations de caisse est toujours de 2,96 % chez les banques cantonales prépondérantes et de 2,93 % chez les grandes banques, tandis que le rendement moyen des fonds publics gravite autour du 3 ¼ %. Le taux hypothécaire moyen reste de 3,76 %.

D'après la statistique de la Banque nationale plus de 85 % des prêts hypothécaires bénéficient aujourd'hui d'un taux de 3 ¼ %. Ce taux hypothécaire — le plus bas qui n'ait jamais été enregistré dans l'histoire financière de notre pays — doit être considéré dans les conjonctures présentes comme extrêmement favorable pour les débiteurs. Aussi l'intérêt général demande-t-il de le stabiliser le plus longtemps possible à ce niveau équitabile. C'est à quoi s'appliquent les établissements de crédit.

Les Caisses Raiffeisen continueront à l'avenir encore à pratiquer une politique de taux saine et s'en tiendront aux taux créanciers préconisés précédemment, soit :

Obligations : 3 % à 5 ans ;

Caisse d'épargne : 2 ½ % ;

Comptes courants : 1 à 1 ½ %.

D'autre part on appliquera le 3 ¼ % (sans jamais aller plus bas !) aux prêts hypothécaires premier rang, les autres taux étant réglés selon les possibilités de chaque Caisse, dans la règle 4-4 ¼ % pour les prêts hypothécaires second rang et 4 ¼-4 ½ % pour les prêts sur cautions. L'argent des récoltes provoquera certainement, durant le quatrième trimestre, un nouvel afflux de fonds chez la plupart des Caisses affiliées. Il convient donc de n'accepter des dépôts que de personnes habitant le cercle d'activité. L'amortissement rationnel des dettes, principalement des engagements des débiteurs chargés, continuera à retenir toute l'attention voulue et contrairement à certaines tendances bancaires, on ne se départira pas de la politique saine pratiquée jusqu'ici sous prétexte d'augmenter le rendement des grosses disponibilités actuelles. Selon le rythme normal des choses, les années maigres succéderont aux années grasses. Les établissements de crédit qui ne se départissent pas d'une saine politique financière durant les périodes de hautes conjonctures surmonteront toujours aisément les temps de dépression économique et servent seuls véritablement les intérêts de leurs clients.

D'un mois à l'autre

De tout un peu.

* Lors de la discussion de l'arrêté fédéral allouant des subventions à une association suisse des coopératives de cautionnement, M. le conseiller national Alban Muller, président du Conseil de surveillance de l'Union, a souligné au Conseil national la nécessité d'une *revision du droit actuel du cautionnement* et critiqué également les principes d'application de la loi fédérale sur le timbre aux sociétés de cautionnement.

* *Contre le prêt usuraire.* M. Lachenal (Genève) a développé au Parlement fédéral un postulat invitant le Conseil fédéral à étudier des mesures pour la répression de l'usure, notamment dans le domaine des petits crédits. M. Nobs, conseiller fédéral, a déclaré à cette occasion que les banques en général ne s'intéressent pas assez au petit crédit. Le problème est évidemment complexe et délicat car de trop grandes facilités de crédit favorisent souvent l'endettement malsain. On s'en est rendu compte par exemple lors de la crise agricole. Mais il n'en reste pas moins que le petit crédit doit être développé et favorisé le plus possible et les banques cantonales, les *Caisses Raiffeisen* et les Caisses d'épargne ont là une grande et belle tâche à remplir. M. Nobs a accepté finalement le postulat pour étude mais s'est montré assez réticent quant à l'institution d'un maximum légal de taux pour le petit crédit.

* *Les banques cantonales durant le premier semestre 1944.* La somme des bilans des 27 instituts faisant partie du cartel des banques cantonales suisse a augmenté durant le premier semestre de 1944 de 132 millions pour se fixer à 8411 millions de francs. Tous les établissements y participent. Au passif, l'augmentation provient principalement des avoirs en compte de chèques et des créanciers à vue et, en second lieu, des dépôts d'épargne qui ont passé à 3049 millions de francs (augmentation de 73 millions). Toutes les banques accusent une progression de l'épargne. Les obligations de caisse sont par contre de nouveau en recul, quoique celui-ci soit moins prononcé que précédemment. A l'actif, les encaisses sont restées stables, avec 319 millions. L'augmentation des titres et fonds publics de 173 millions, portant ce chapitre à 1218 millions est l'expression du manque actuel de possibilité de placements des nouveaux capitaux confiés. Les créances hypothécaires n'ont augmenté que de 5 millions pour atteindre 4985 millions ; la progression est donc minime ; 15 instituts ont vu même ce poste diminuer tandis qu'il accuse de petites augmentations auprès des 12 autres banques.

* *A propos de l'impôt anticipé.* A une question écrite du conseiller national Studer, le Conseil fédéral a répondu qu'il était exact que l'impôt perçu à la source pour la défense nationale, en tant qu'impôt proportionnel, constitue une charge relativement forte pour les petits rentiers. Il se déclare

prêt à examiner s'il y a lieu d'abroger cet impôt, de soumettre son objet à l'impôt général perçu au même titre et, afin de réprimer plus énergiquement la soustraction fiscale, de porter en même temps l'impôt anticipé de 15 à 20 %. Mais il n'est toutefois pas en mesure d'assurer qu'une telle modification, si elle devait être retenue, puisse avoir ses effets dès le 1er janvier 1945, car elle devrait être combinée avec d'autres mesures visant à amender le droit fiscal de la Confédération.

* *Les conditions actuelles du crédit rural en Valais.* Dans un intéressant article intitulé « Le paysan et la banque », paru après le congrès suisse des banquiers à Zermatt, le rédacteur du « Walliser Bote » se prononce sur cette importante question. Il souligne en particulier que les conditions de crédit sont aujourd'hui satisfaisantes et que l'amélioration de la situation économique de l'agriculture est due en bonne partie à la réduction des taux débiteurs, réduction à laquelle les Caisses Raiffeisen ont tout particulièrement contribué. L'auteur dit notamment à ce sujet :

« Si l'on considère le problème de l'argent du point de vue du paysan, on doit reconnaître que les taux appliqués aujourd'hui ne sont plus exagérés. Les taux bas ont contribué dans une large mesure à créer la situation actuelle relativement satisfaisante de l'agriculture. Nous sommes redevables de ce progrès aux banques du pays et tout particulièrement aux Caisses Raiffeisen. »

Il est exact que les Caisses Raiffeisen ont exercé partout, mais tout spécialement en Valais, un rôle très important de *régulateur du crédit rural* dont ont profité largement non seulement les adhérents des Caisses mais encore ceux qui croient devoir rester à l'écart ou même combattre le mouvement.

* *Une Caisse d'épargne rurale se vend après 80 ans d'activité !* La Caisse d'épargne de Brunnadern (Ct de St-Gall) vient de décider sa fusion à une grosse Société anonyme de banque. Fondée en 1864 sur la base coopérative, la Caisse d'épargne locale de Brunnadern avait un bilan de Fr. 2 millions avec Fr. 200.000 de réserve. Une partie de ces dernières a été remise à la commune de Brunnadern. Cette fusion est non seulement un signe caractéristique des tendances centralisatrices actuelles de l'industrie bancaire mais une nouvelle preuve qu'à l'heure actuelle de complications de tout genre les petites Caisses rurales ne peuvent subsister à la longue que dans le cadre d'une association adéquate, comme l'est par exemple l'Union suisse pour les Caisses Raiffeisen.

* *L'amortissement des dettes considéré comme un luxe en Allemagne.* A ce propos on pouvait lire dernièrement ce qui suit dans la revue « L'économie populaire allemande » :

« Dans les circonstances présentes où toute la main-d'œuvre doit servir les buts de guerre l'amortissement des dettes, spécialement des dettes hypothécaires, est un luxe inadmissible, un acte de conduite inconséquente. Tout paiement cause en effet non seulement aux banques et instituts de crédit foncier mais encore aux bureaux du re-

giste foncier, autorités fiscales, etc., un travail superflu qu'il convient présentement d'éviter à ces offices publics déjà surchargés du fait des répercussions de la guerre et des prélèvements effectués dans leur personnel au profit de la défense nationale. L'amortissement des dettes est d'autant plus condamnable qu'il n'a en somme pour but que de chercher un allègement passager d'une charge d'intérêt que tous les débiteurs, paysans compris, peuvent très facilement supporter dans les conjonctures de rentabilité favorables actuelles.»

Dans les fédérations de la Suisse alémanique

Dans les *Grisons*, le canton montagnard aux 150 vallées, le mouvement raiffeiseniste réalise depuis quelques années de remarquables progrès. Les conjonctures économiques et diverses circonstances d'ordre bancaire favorisent particulièrement son expansion.

Les Caisses Raiffeisen rhétiques, groupées dans la Fédération cantonale, sont actuellement au nombre de 28, dont 14 se trouvent dans la partie romanche du canton. 4 fondations sont intervenues cette année encore. Les Caisses comptent 1756 sociétaires et plus de 5000 déposants d'épargne. La somme globale des bilans, en progression de 2,2 millions (soit de 21 %) sur l'année précédente a atteint déjà 12,5 millions avec un mouvement d'affaires pour 1943 de 28,5 millions de fr. Les réserves constituent déjà une fortune sociale de Fr. 302.000.

La Fédération a tenu son assemblée ordinaire le 24 septembre à Bonaduz, sous la présidence de M. Walkmeister, professeur à l'Ecole d'agriculture de Plantahof, et en présence du Dr Theus, rédacteur et secrétaire agricole. Malgré les distances considérables 50 délégués y ont pris part.

Dans son rapport présidentiel M. Walkmeister proclama les résultats obtenus l'an dernier et exposa l'activité déployée par la Fédération, en étroite collaboration avec l'Union suisse, pour la défense des intérêts des Caisses fédérées : interventions lors de la révision de la loi d'introduction du code civil, question du placement des deniers pupillaires, etc. Puis le procès-verbal et les comptes furent adoptés sans opposition.

L'assemblée entendit ensuite une conférence de M. Heuberger, directeur de l'Union Raiffeisen suisse sur le thème « *La législation et les Caisses Raiffeisen* ». L'orateur renseigna les délégués sur les différentes dispositions légales touchant à l'activité des Caisses Raif-

feisen, et souligna la nécessité pour le bien commun d'une législation progressiste tenant compte également de la structure des coopératives d'entraide en tant qu'éléments du développement économique et social de la population rurale.

Au cours de la discussion le représentant de l'Union fit encore un bref exposé sur la Caisse d'allocations familiales de l'Union, puis un débat fort intéressant s'ouvrit sur divers problèmes d'administration : principes à adopter pour l'estimation des immeubles, normes pour l'octroi des prêts hypothécaires, stipulation des titres, etc.

Une modeste collation réunit ensuite les délégués. De nombreux toasts furent prononcés qui tous exprimèrent la volonté des raiffeisenistes grisons de travailler avec toujours plus d'ardeur et d'enthousiasme à la diffusion des Caisses Raiffeisen dans ce canton montagnard où elles sont susceptibles de rendre à la population des services tout particulièrement importants.

* * *

Le Canton de Berne compte aujourd'hui 92 Caisses Raiffeisen dont 44 se trouvent dans l'Oberland et 48 dans le Jura. Le plateau bernois (Emmenthal, Seeland) est par contre resté jusqu'à ce jour réfractaire à la cause raiffeiseniste, ce qui s'explique principalement du fait de l'existence dans ces contrées de nombreuses vieilles Caisses communales d'épargne et de prêts.

Les Caisses bernoises sont groupées en deux Fédérations : la Fédération jurassienne et la Fédération de l'Oberland, qui toutes deux manifestent beaucoup de vie.

La *Fédération de l'Oberland bernois* a tenu son assemblée le 24 septembre à Brienz, sous la présidence de M. E. Muller (Daerstetten). 36 des 44 Caisses fédérées étaient représentées par plus de 120 délégués ce qui témoigne de l'attrait qu'exercent ces réunions.

Après le discours d'ouverture du président, il est procédé à la liquidation des affaires administratives courantes : lecture du procès-verbal, rapport du caissier, approbation des comptes et fixation de la cotisation.

Le rapport présidentiel constate tout d'abord que la situation économique de la région est actuellement relativement bonne. Les salaires sont plus élevés, des prix raisonnables sont payés pour le bétail et l'artisanat est bien occupé. Le prix des bois par contre laisse quelque peu à désirer et l'hôtellerie reste mal-

heureusement dans le marasme. Le président salue les bienfaits déjà enregistrés par la nouvelle œuvre sociale qu'est la Caisse d'allocations familiales pour les agriculteurs montagnards et constate que l'institution du travail obligatoire pour l'extension des cultures a sans contredit rapproché les populations urbaines des populations paysannes.

Le mouvement raiffeiseniste a réalisé d'importants progrès dans l'Oberland en 1943. Le nombre des Caisses s'est élevé de 40 à 43, celui des sociétaires de 3405 à 3628 et la somme des bilans, en augmentation de près de 15 %, a passé de 18,7 à 21,5 millions de francs. Les bénéfices réalisés de Fr. 64.000 ont porté les réserves globales à Fr. 394.000. L'orateur termine en remerciant tous ceux qui collaborent à un titre quelconque à l'œuvre raiffeiseniste et en particulier aussi l'Union suisse pour l'immense travail qu'elle fournit toujours dans l'intérêt des Caisses.

La *nouvelle loi fiscale* cantonale, sur laquelle le peuple bernois doit se prononcer le 29 octobre, fait ensuite l'objet principal des délibérations. Le président rapporte à ce sujet durant près d'une heure. La nouvelle loi présentant des avantages tangibles pour les Caisses Raiffeisen, l'assemblée — après une vive discussion — adopte une résolution en recommandant l'acceptation. (Cette loi a été adoptée lors de la votation populaire du 29 octobre. — Réd.)

Les délégués prennent connaissance avec plaisir d'une adresse de sympathie des raiffeisenistes des Grisons qui siègent également ce même jour à Bonaduz. Il leur est répondu également par l'envoi d'un télégramme, soulignant la communauté d'esprit qui existe entre les populations des deux cantons montagnards.

M. Egger, sous-directeur de l'Union Raiffeisen suisse, parla ensuite de la « Caisse d'allocations familiales de l'Union » qui débutera le 1er octobre, ainsi que de diverses questions courantes d'administration. Lors de la discussion générale plusieurs délégués s'élevèrent contre l'attitude de la Caisse hypothécaire qui, contrairement aux usances bancaires générales, n'accepte pas le remboursement indirect de ses créances hypothécaires.

Après 3 ½ heures d'intéressantes et fructueuses délibérations le président leva la séance par des paroles d'encouragement. Le mouvement raiffeiseniste dans l'Oberland est prospère et sa capacité d'action bienfaisante va en s'accroissant.

Un caissier établit ses comptes annuels

(Suite)

Les extraits.

Voici venue maintenant la fin de l'année. Le 31 décembre je passe la dernière opération dans les livres. L'exercice 1944 est terminé.

L'heure H est cette fois arrivée : sans aucun retard, je me mets à la tâche avec la ferme volonté de procéder à un travail méthodique. Le « Précis » est mon fidèle auxiliaire et les extraits respectifs de l'année précédente me tiennent compagnie. J'établis les extraits 44 en suivant l'ordre logique et je n'en touche pas un nouveau avant que le précédent soit complètement terminé. Au bas de chaque page, à la fin de chaque chapitre, je fais la balance de vérification pour ne reporter aucune erreur et j'ai soin de faire figurer la balance de vérification de la récapitulation qui doit ainsi jouer au premier coup. Tout en continuant mes comptes, j'ai l'assurance que ce qui est fait est bien juste. Ce sentiment de sécurité m'aide à activer la besogne et contribue à me la rendre agréable, intéressante sinon passionnante.

1. *Parts sociales.* — Cet extrait tenu à jour durant toute l'année, est vite bouclé. Après avoir vérifié si la liste des sociétaires est complète, je remplis exactement les deux rubriques réservées aux intérêts 43 payés à la dernière assemblée générale de 44 et aux intérêts échus de 44 qui ne seront versés qu'en 45. En guise de parenthèse, je me permets un petit conseil à mes collègues caissiers : Il faut liquider rapidement, après l'assemblée générale, la répartition des intérêts aux membres absents pour s'éviter des oublis et des ennuis. Après déduction éventuelle de l'amende, je porte le montant sur un compte du client ou je le lui adresse par mandat postal.

2. *Epargne.* — Préalablement, je boucle le journal épargne en dressant la récapitulation 1944, récapitulation nécessaire pour le contrôle de l'extrait. Après avoir terminé le calcul des intérêts, je clos chaque compte particulier en tirant le solde au 1. 1. 45. Je n'oublie naturellement pas de déduire des intérêts à capitaliser le 5 % d'imp de déf. nat. sur tous les comptes sans exception et le 15 % d'IA sur tous les comptes au porteur quel que soit le montant de l'intérêt et sur tous les autres comptes dont les intérêts à capitaliser dépassent Fr. 15.— et calculés tous les deux sur le même montant brut. Les comptes remboursés ou ouverts dans le courant de l'année et dont les intérêts n'excèdent pas à Fr. 15.— sont exonérés de l'IA, même si ces intérêts calculés sur l'année entière devaient dépasser Fr. 15.—.

A ce moment, je me mets à établir systématiquement l'extrait ; c'est un travail souvent long mais qui n'offre pas grandes difficultés. Le total des dépôts et celui des remboursements, rubriques 2 et 3, doivent correspondre aux chiffres des versements et des prélèvements de la récapitulation générale au 31. 12 du journal ép., rubr. 7 et 8.

Pour la première fois, je ferai figurer les intérêts sur l'extrait conformément aux instructions données par l'Union dans sa circulaire du 31 octobre, c'est-à-dire que j'inscrirai dans la rubrique 5 tous les intérêts

(à leur montant net) qui ont subi la réduction d'impôt de 20 % et dans la colonne disponible tout à droite les intérêts qui n'ont subi que la réduction de 5 %, rubr. 8. L'Union fera certainement figurer deux colonnes séparées sur la nouvelle édition des extraits ép.

A cette occasion, je prends note des comptes sans versements depuis longtemps et après avoir analysé chaque cas, je juge s'il y a lieu d'intervenir auprès des titulaires ; le véritable livret d'épargne doit être continuellement alimenté !

3. *Compte des créanciers.* — Il faut remplir avec une attention toute particulière les rubriques des coupons échus payés et impayés des obligations. Un oubli peut facilement se glisser ; une comparaison avec l'extrait de l'année précédente s'avère fort utile. Il y a des intérêts courus pour toutes les obligations dont l'échéance des coupons ne tombe pas sur le 31 décembre et qui n'ont pas été remboursées durant l'année ; je les calcule minutieusement pour ne pas fausser le résultat de l'exercice. Dans la rubrique 8 des intérêts bruts échus (rubrique de contrôle pour les impôts fédéraux) ne figureront que les intérêts effectivement échus durant l'année. Un petit contrôle sur cette base m'évite de payer, par exemple, 4 fois l'impôt pour une obligation à 3 ans de terme.

La récapitulation du compte des créanciers, parts sociales, épargne et obligations, me donne des sommes égales, rubr. 2 et 3, identiques à celles des rubr. 10 et 9 du Jrl. Cette vérification faite, j'ai la certitude qu'aucune erreur ne peut encore se cacher dans ce compte et, d'un cœur léger, j'entreprends l'extrait suivant.

4. *Débiteurs.* — Pour m'éviter des recherches inutiles, je fais toujours figurer au grand livre et pour chaque compte particulier le solde au 31 déc. Je boucle d'ailleurs la plupart des comptes en tirant le solde annuel en cap. et int. Ainsi, la situation de chaque position est claire au premier coup d'œil.

L'extrait étant méthodiquement dressé, je fais aussitôt les comparaisons de contrôle. Le total de la rubr. 4, soldes fin de l'ex., est le solde du compte des débiteurs au 31 déc. du grd jrl, rubr. 12 et qui sera reporté à la rubrique 11 au 1er janv. 45. La balance de vérification me donne également les chiffres des rubr. 11 et 12 du Jrl.

A la page 90, le « Précis » dit que la rubr. 5 donne le total de la rubr. 16 du Jrl. Une précision est ici nécessaire car quelques caissiers, je le sais, ont déjà été chicanés. Ces deux sommes ne sont égales que si le journal contient une rubrique spéciale pour les intérêts, en dehors de Profits et Pertes. Comme ce n'est pas le cas dans le journal à 100 pages seulement, la rubr. 16 contient encore les finances d'entrée, les amendes, les recettes diverses et les intérêts capitalisés au 31. 12. des comptes courants débiteurs. Pour trouver la preuve de la rubr. 5 de l'extrait, il faut donc au préalable ajouter ces dernières recettes.

Ici aussi, la mise en compte bien distincte des intérêts impayés (intérêts en souffrance éventuellement de plusieurs années) et des intérêts courus des comptes dont l'échéance ne tombe pas sur le 31. 12, doit se faire exactement pour obtenir le bénéfice réel de l'année. On comparera toujours les intérêts

mis en compte avec ceux de l'extrait du précédent exercice.

5. *Comptes courants.* — Au fur et à mesure que les comptes particuliers sont bouclés sur le grand livre, je reporte les chiffres utiles sur l'extrait. Je n'ometts également pas, cette année, le calcul des impôts, 5 % + 15 %, sur tous les intérêts à capitaliser des comptes courants créanciers. L'exonération de l'IA des comptes dont les intérêts bruts n'excèdent pas Fr. 15.— n'entre pas ici en ligne de compte ; elle ne s'applique qu'à l'épargne.

Cet extrait est certainement le plus délicat à dresser, celui qui demande la plus grosse attention. Il faut le boucler avec la même disposition que celle qu'on trouve sur le modèle remis dernièrement par l'Union et en usant la nouvelle édition de l'extrait que l'Union vient de nous adresser et où figure maintenant une rubrique spéciale de contrôle pour le calcul de l'impôt. Je dois cependant attendre le relevé du compte courant ordinaire à l'Union qui ne tardera d'ailleurs pas à arriver car les employés de la Centrale savent faire diligence pour satisfaire les caissiers les plus avancés.

Parmi les comptes des communes et paroisses, je mentionne spécialement ceux qui sont des placements à terme (comptes spéciaux bloqués).

Si, après avoir contrôlé toutes les additions, la balance de vérification ne devait pas jouer, je me metrais à effectuer cette même balance pour chaque compte particulier et l'erreur serait vite dénichée. Il ne reste plus alors qu'à faire le contrôle habituel avec les rubriques respectives du journal.

A ce moment aussi, je procède à la clôture du journal principal en effectuant les écritures utiles données par les extraits définitivement établis.

(A suivre.)

Fr.

Communications du Bureau de l'Union

L'impôt fédéral anticipé entré en vigueur le 1er janvier 1944 entraîne certaines modifications dans la technique du bouclage des comptes annuels. Par circulaire du 31 octobre l'Union a donné quelques *instructions préliminaires* à ce sujet afin que MM. les caissiers qui préparent d'avance les extraits puissent d'emblée en tenir compte. Ces instructions seront complétées, comme d'ordinaire, en fin d'année.

* * *

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que le Conseil fédéral vient d'édicter les nouvelles mesures fiscales suivantes qui intéressent particulièrement nos Caisses :

1. **Octroi d'une amnistie fiscale ;** 2. **Augmentation de l'impôt anticipé, qui est porté de 15 à 25 % ;** 3. **Suppression de l'impôt pour la défense nationale qui se perçoit à la source ;** 4. **Unification à 5 % des taux du droit de timbre sur les coupons ;** 5. **Augmentation du droit de timbre à l'émission des actions et autres titres de participations suisses, qui est porté de 1,8 à 2 %.**

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.